



**Définition :** le harcèlement est une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

## LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET LE HARCÈLEMENT (1/2)

Toute atteinte aux droits de la personne en situation de harcèlement est, à l'extrême, une façon de bafouer les articles de la Convention européenne des Droits de l'Homme et peut donc être passible de sanctions pénales.

Voici quelques exemples :

**ARTICLE 2 - DROITS À LA VIE :** Le harcèlement peut pousser par désespoir la victime au suicide.



**ARTICLE 3 - INTERDICTION DE LA TORTURE ET DES TRAITEMENTS INHUMAINS :** La personne harcelée peut être victime de traitements dégradants ou humiliants et perdre sa dignité.

**ARTICLE 5 - DROIT À LA LIBERTÉ ET À LA SÛRETÉ :** La victime ne peut plus participer librement aux activités de la vie scolaire. Il vit dans la crainte d'attaques de ses camarades.

**ARTICLE 8 - DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET FAMILIALE :** Le harcèlement met ce droit en péril, facilitant la diffusion sur les réseaux sociaux de messages personnels ou de secrets volés.



## LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET LE HARCÈLEMENT (2/2)

### ARTICLE 9 - LIBERTÉ DE CONSCIENCE, DE PENSÉE ET DE RELIGION :

Une personne peut être harcelée parce qu'elle exprime des choix personnels qui sont stigmatisés par un groupe. C'est une atteinte aux droits fondamentaux.

**ARTICLE 10 - DROITS À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION :** Une personne doit pouvoir s'exprimer librement par ses paroles ses actes ou ses choix vestimentaires. La harceler pour ces raisons est une atteinte grave à la liberté d'expression.

### ARTICLE 11 - DROIT À LA LIBERTÉ DE RENCONTRE ET D'ASSOCIATION :

Le harcèlement peut empêcher quelqu'un de choisir ses amis et les activités collectives qu'il veut mener au sein de l'établissement.



**ARTICLE 14 - INTERDICTION DE DISCRIMINATION :** La discrimination, autant pour la victime que pour le harceleur, sur un critère physique, sexuel ou religieux est une atteinte grave aux droits des personnes. Le harceleur a droit lui aussi à un accompagnement pour l'aider à mettre fin à ses comportements violents.

### PROTOCOLE N°1 - DROIT À LA PROPRIÉTÉ, À L'ÉDUCATION ET AUX

**ÉLECTIONS :** Le droit à l'éducation est enfreint par le harcèlement lorsqu'une victime souffre tellement qu'elle renonce à aller à l'école. C'est une conséquence très fréquente du harcèlement qui a des répercussions profondes sur toute une vie

**LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE N'EST PAS UN JEU, C'EST SÉRIEUX !**